



228933 - Que doit faire celui qui apprend une partie du Coran par cœur puis l'oublie?

question

Que faire si une personne quelconque oubliait une partie du Coran après l'avoir apprise par cœur puis se repentait? L'agrément de son repentir dépendrait-il de la révision de ce qu'elle a oublié? Si cette révision s'imposait, comment réviserait-on les portions et versets appris spontanément ça et là et dont on ne se souvient plus de l'emplacement? Quant aux sourates apprises entièrement, elles ne posent pas de problème. La révision doit elle se faire immédiatement ou à long terme et pendant le temps libre?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, nul doute que l'apprentissage du Coran, sa récitation et sa mémorisation font partie des meilleures œuvres. Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a incité à la révision du Coran par peur de l'oublier. Cela passe par une fréquente révision de ce qui est appris par cœur.

L'oubli du Coran fait partie des choses décriées car il implique une déficience et une négligence du livre d'Allah et son abandon. Voir la réponse donnée à la question n° [3704](#).

Deuxièmement, une divergence de vues oppose les ulémas à propos du statut de l'oubli du Coran. Certains le considèrent comme un péché majeur. D'autres le qualifient d'acte de désobéissance et de péché moins grave qu'un péché majeur. Un troisième groupe le considère comme un malheur qui atteint le fidèle dans sa personne et dans sa foi et qui peut être une sanction qu'Allah lui inflige en raison d'une partie de ses actes. Mais il ne revêt pas la gravité d'un péché majeur ou d'un péché tout court. Cet avis est le plus clair émis sur la question.



Toujours est-il que celui qui a mémorisé le Coran ne doit pas négliger sa récitation ni faire preuve de laxisme dans sa révision. Bien au contraire, il doit le lire quotidiennement de manière à le maîtriser et à ne pas l'oublier dans l'espoir d'en être récompensé et de tirer profit de ses dispositions.

Troisièmement, l'oubli du Coran peut être la conséquence de son abandon. Celui-ci varie selon les cas comme le dit Ibn al-Qayyim (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit dans al-Fawa'id (p.82). L'oubli qui résulte de l'abandon dû à la préférence d'autres occupations constitue un malheur susceptible d'entraîner d'autres malheurs ajoutés à une perte de récompense.

Le conseil à donner à celui qui oublie une partie du Coran après l'avoir apprise par cœur est de :

- réviser les sourates qu'il avait apprises afin d'en avoir la maîtrise de nouveau;
- procéder à la révision de manière périodique pour éviter l'oubli;
- réapprendre et réviser sous la supervision d'un maître sûr;
- réviser ce qu'on avait appris, notamment les grandes portions comme une partie, une section et consort et s'efforcer de mémoriser la sourate entièrement. La révision réussie de l'appris incite à en apprendre davantage pour assimiler la sourate intégralement.

La révision systématique de petits morceaux tels deux ou trois versets appris par cœur puis oubliés ne doit pas occuper l'intéressé car il ne faut pas s'exténuer à se remémorer ce qu'on a perdu de mémoire. Qu'on s'active (raisonnablement) à réviser les sourates et les morceaux oubliés, comme nous venons de le dire. En effet, on ne commet aucun péché en ne récupérant pas les petites parties que l'on peut oublier partiellement de nouveau. Que l'on examine son propre état, demande pardon à Allah, se repent devant Allah à cause de ses péchés, corrige ses négligences et fasse en sorte de donner la priorité à la vie future par rapport à la vie présente, la première étant meilleure et plus durable.

Il vaut bien mieux s'efforcer à rattraper immédiatement ce qu'on avait appris par cœur du Coran en se concentrant sur le sujet. Il faut éviter toute torpeur ou relâchement ou atermoiement à cet



égard. Ibn al-Moubarak a rapporté dans az-Zouhd (1/469) qu'Ibn Massoud (P.A.a) a dit: **Certes ces cœurs éprouvent parfois plaisir et engagement et parfois recul et torpeur. Profitez de ses plaisir et engagement et laissez les quand ils éprouvent recul et torpeur.**

Nul doute que le fait d'éprouver que le Coran nous échappe et qu'on l'oublie par négligence et s'interroger sur la modalité de sa révision, tout cela reflète un engagement du cœur et son réveil après son désintéressement. Celui qui se trouve dans un tel état, doit en priorité se mettre activement et immédiatement à réviser le Coran. S'il ne peut s'adonner à la révision que pendant ses heures d'oisiveté, en raison de la multiplicité de ses occupations, responsabilités et charges familiales et consort, on ne lui en tient pas rigueur.

Allah Très-haut le sait mieux.